



SAUJON

Dynamisme et Equilibre

# CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> FEVRIER 2018

---

## COMPTE-RENDU SOMMAIRE

---

**PRESENTS** : A l'ouverture de la séance : 26 Conseillers Municipaux

**ABSENTS EXCUSES REPRESENTES** :

Monsieur TONNAY représenté par Madame RENOULEAU  
Madame BOURSIER représentée par Monsieur FRANCHI  
Monsieur DESCOTE représenté par Monsieur GENYK

**EST EGALEMENT PRESENTE** :

Madame BOTTON, Attaché Territorial

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Madame Marie-Laure BESSON

Monsieur François RIVIERE à partir de 22 h 00

### LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- approuve le procès-verbal de la séance du 21 décembre 2017,
- 1. prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2018,
- 2. sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR et de la DSIL pour la réhabilitation du restaurant scolaire ; l'opération s'élevant à la somme de 191 675 € H.T.,
- 3. sollicite l'aide de l'Europe au titre du programme LEADER, de l'Etat au titre de la DETR, de la Région et du Conseil Départemental pour la construction d'un complexe Padel à l'aire de loisirs de la Lande ; l'opération s'élevant à la somme 108 620 € H.T.,
- 4. sollicite une subvention du Conseil Départemental au titre des amendes de police 2018 pour la création de parkings place du Général de Gaulle,
- 5. accepte les offres suivantes du SDEER :
  - Remboursement en totalité après travaux :
    - \* Mise en place d'un candélabre rue de la Corderie d'un montant de 1 298,34 € HT., la part communale étant de 649,17 €
    - \* Remplacement de luminaires vétustes parking rue Jules Ravet pour 1 257,54 € HT., la part communale étant de 628,62 €
  - Remboursement en 5 annuités :
    - \* Préparation du réseau éclairage public place de Gaulle pour 4 936,68 € H.T., la part communale étant de 2 468,34 €
    - \* Reprise de l'éclairage suite à l'aménagement de la place de Gaulle pour 29 752,63 € H.T., la part communale étant de 14 876,31 €

6. accepte la convention avec la CER pour le contrôle et l'entretien des appareils de défense contre l'incendie, pour un montant de 3 063,25 € H.T.,

\* *Monsieur ESTIVALS ne prend pas part au vote*

7. accepte le contrat de collecte des déchets médicaux pour 2 160 € T.T.C. pour 2018,

8. accepte le contrat de maintenance pour le logiciel de gestion de l'urbanisme avec la société SIRAP OUEST pour un montant de 341,35 € H.T.,

– *Départ de Madame BESSON (pouvoir à Monsieur RIVIERE)*

9. accepte le contrat de maintenance informatique de l'école élémentaire La Seudre et des écoles maternelles Gambetta et la Taillée avec la société Nadia Dépann'Informatique pour un montant de 1 120 € net/an,

10. approuve la convention quadripartite d'utilisation des infrastructures du stand de tir de l'association « Société Saintaise de Tir » afin d'assurer les formations et entraînements continus des policiers municipaux ; la convention est conclue jusqu'au 31 décembre 2018 avec un renouvellement par tacite reconduction pour 2 années. Le coût de la séance est fixé à 55 €,

11. accepte la convention de partenariat pour la diffusion cinématographique avec le Centre Régional de la Promotion du Cinéma pour une programmation cinématographique à la Salicorne,

12. décide en raison des travaux d'aménagement de la place de Gaulle, d'exonérer des droits de terrasse, au titre de l'année 2018, les commerces situés autour de la place de Gaulle, rue de Saintonge (jusqu'au restaurant le Commerce), rue d'Aunis, rue Carnot (de la Seudre à la place de Gaulle), galerie Carnot (donnant rue Carnot),

\* *Monsieur BACON ne prend pas part au vote*

13. décide d'exonérer du droit d'occupation du domaine public, pendant la première année d'exploitation, toute nouvelle activité artisanale ou commerciale s'installant sur Saujon,

14. décide de verser à l'association Mini-Plumes une avance sur subvention d'un montant de 20 000 €,

\* *Madame BESSON (représentée par Monsieur RIVIERE) ne prend pas part au vote*

15. Informations diverses :

- Donne acte de la lecture du jugement du 7 décembre 2017 rendu par le Tribunal Administratif de Poitiers dans l'affaire M. MERIT et autres c/Commune de Saujon.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

Saujon, le 5 février 2018  
Le Maire,



*P. FERCHAUD*